

on l'a vu, par la Gaule chevelue, au temps des guerres civiles et sous Jules César ; étaient-ce des colons de Lugdunum ou des Gaulois ségusiaves, quoique la première conjecture ait infiniment plus de vraisemblance que la seconde, on ne peut cependant la présenter comme une vérité démontrée.

Au temps de l'empereur Claude, les peuples de la Gaule chevelue, Eduens, Ségusiaves et autres, n'avaient pas le principal des droits politiques et Claude se chargea de le leur faire obtenir. Mais pour qui le demanda-t-il ? pour tous les Gaulois de la Gaule chevelue ou seulement pour les principaux d'entre eux ? Que faut-il entendre par ces expressions, les premiers des Gaulois ?

* Un des premiers commentateurs de Tacite, Juste-Lipse pense que le droit de cité romaine, il est vrai, sans le droit de suffrage et sans le droit aux honneurs, avait été concédé à la Gaule transalpine entière, et même à la Gaule chevelue. Un de ses arguments, c'est ce que raconte Dion Cassius (Liv. c. 24) qu'Auguste ayant entièrement terminé les affaires des Gaulois, des Germains et des Espagnols, donna la liberté et le droit de cité aux uns et les ôta aux autres. Un passage de Sénèque mal interprété a fait croire à quelques écrivains que la Gaule chevelue entière avait été admise au droit de bourgeoisie (de *Beneficiis*, vi, 9). » *Quid ergo ? si princeps civitatem dederit omnibus Gallis si immunitatem Hispanis nihil hoc nomine singulis deberunt ?* » Mais qui ne voit dans ces paroles une simple hypothèse : il ne s'agit nullement du droit de cité pour les Gaulois et de l'exemption d'impôts pour les Espagnols comme d'un fait accompli ; Sénèque pose simplement une question. Un autre passage du même écrivain (*Apocolocynt.* iii.) justifie cette interprétation ; une des Parques, Chloto, parlant de la mort de Claude s'exprime en ces termes : « Par Hercule, je voudrais ajouter quelques jours à sa vie, pour qu'il fût citoyens le peu de gens qui restent à l'être, car il s'était promis de voir en toge tous les Grecs, les Gaulois, les Espagnols et les Bretons ; mais puisqu'il te convient de laisser pour la guerre quelques étrangers et qu'ainsi tu l'ordonnes, ainsi soit-il. » Claude n'avait donc pas accordé le droit de bourgeoisie à tous les étrangers, c'est ce que fait observer